MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 26 avril 2021, à 18 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence en personne et par téléconférence/vidéoconférence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Proulx Viens, monsieur Maxime Proulx Cadieux, monsieur Normand Bois, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau. Le tout est autorisé en vertu de l'arrêté # 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec en date du 15 mars 2020, lequel a été renouvelé depuis, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

La directrice générale, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Nomination d'un représentant auprès de la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau (CTACP)
- 4. Autorisation affichage Offres d'emploi employés pour l'été
- 5. Autorisation affichage Offre d'emploi remplacement congé maladie urbanisme
- 6. Embauche Préposée à la bibliothèque
- 7. Autorisation pour affichage d'appel d'offres Déneigement Chemins et trottoirs
- 8. Parole au public (séance à huis clos)
- 9. Levée de la séance

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil et en a affiché une copie aux deux endroits décrétés pour ce faire. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Gilles Tremblay constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 18h aucune personne puisque la séance se déroule à huis clos selon l'arrêté ministériel du 15 mars 2020, lequel a été renouvelé depuis.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-04-083

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que signifié par la secrétaire-trésorière dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- <u>NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUPRÈS DE LA CORPORATION DES TRANSPORTS ADAPTÉ ET COLLECTIF DE PAPINEAU (CTACP)</u>

2021-04-084

Nomination d'un représentant auprès de la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau (CTACP)

ATTENDU QU' un représentant auprès de la Corporation de transport

adapté et collectif Papineau (CTACP) doit être nommé au sein du conseil d'administration pour assister à l'assemblée annuelle et à toute autre rencontre avec l'organisme;

ATTENDU QUE le représentant d'une municipalité membre doit être

désigné par une résolution du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville nomme monsieur Normand Bois comme représentant auprès de la Corporation de transport adapté et collectif Papineau (CTACP) pour l'Assemblée générale annuelle (AGA) 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- <u>AUTORISATION AFFICHAGE – OFFRES D'EMPLOI</u> <u>EMPLOYÉS POUR L'ÉTÉ</u>

2021-04-085

Autorisation affichage - Offres d'emploi employés pour l'été

ATTENDU QUE des employés supplémentaires pour l'été sont nécessaires

afin d'aider à l'entretien des parcs et terrains ainsi que pour travailler sur un projet consistant à faire la recherche de bonshommes d'eau et compiler certaines informations sur

les résidences de la municipalité;

ATTENDU QU' il est nécessaire d'avoir deux personnes à temps plein pour

l'été afin d'assumer les tâches de ces postes;

ATTENDU QUE la demande de financement dans le cadre d'Emplois d'été

Canada a été approuvée pour la municipalité de Chénéville;

ATTENDU QUE la demande de financement dans le cadre d'Emploi

Québec a été approuvée pour la municipalité de

Chénéville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'affichage des postes pour embaucher deux personnes pour travailler comme employés d'été à raison de 35 heures/semaine;

QUE,

La directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de ces ententes de financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5- <u>AUTORISATION AFFICHAGE – OFFRE D'EMPLOI</u> <u>REMPLACEMENT CONGÉ MALADIE URBANISME</u>

2021-04-086

Autorisation affichage – Offre d'emploi remplacement congé maladie urbanisme

ATTENDU QUE l'inspecteur en urbanisme est présentement en congé de

maladie depuis le 25 mars 2021;

ATTENDU QU' il est nécessaire d'avoir une personne affectée à

l'urbanisme afin de délivrer des permis et d'assurer le respect des règlements municipaux en l'absence de

l'inspecteur municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'affichage du poste pour embaucher une personne pour travailler au département d'urbanisme, pour une période indéterminée, à titre d'inspecteur municipal, à raison de 25 heures/semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6- EMBAUCHE – PRÉPOSÉE À LA BIBLIOTHÈQUE

2021-04-087

Embauche - Préposée à la bibliothèque

ATTENDU QU' une des préposées à la bibliothèque a remis sa démission

récemment;

ATTENDU QUE la responsable de bibliothèque propose l'embauche de

Noémi Doucet pour la remplacer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville procède à l'embauche de madame Noémi Doucet à titre de préposée à la bibliothèque pour environ 1.5 heure par semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7- <u>AUTORISATION POUR AFFICHAGE D'APPEL D'OFFRES – DÉNEIGEMENT – CHEMINS ET TROTTOIRS</u>

2021-04-088

Autorisation pour affichage d'appel d'offres – Déneigement – Chemins et trottoirs

Monsieur Yves Laurendeau se retire sur ce point afin d'éviter de se trouver en situation d'apparence de conflit d'intérêts.

ATTENDU QUE

dans le cafdre de l'appel d'offres pour le déneigement des chemins et trottoirs de la municipalité, la directrice générale doit être autorisée à afficher l'avis sur SE@O ainsi que dans les journaux La Petite-Nation et Le Droit;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Krystelle Dagenais, directrice générale à procéder à l'affichage de la demande d'appel d'offres sur SE@O et dans les journaux mentionnés plus haut.

ADOPTÉE

8- PAROLE AU PUBLIC

Il n'y a pas de questions reçues du public. La séance se déroule à huis clos (arrêté ministériel 2020-004 du 15 mars 2020, lequel a été renouvelé depuis).

9- LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-04-089

Levée de la séance

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 18h17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Tremblay, Maire	Krystelle Dagenais, Directrice générale

Je soussigné, Gilles Tremblay, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.